

**WWF-PRAO-SN**

---

**PRAO-SN (Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest:  
MARP- Sites**

Version provisoire  
Février 2014

Consultant  
Abdoul Khadre Chimère Diaw

## Table des matières

Table des matières .....	i
Chapitre I : Présentation de l'étude .....	2
I. Contexte et justification de l'étude .....	2
II. Objectif et contenu de la mission .....	2
III. Méthodologie de mise en œuvre .....	4
Chapitre 2 : Diagnostic .....	5
I. Introduction .....	5
II. Caractéristiques des sites du projet .....	5
II.1. Délimitation des zones .....	5
II.2. Quelques aspects physiques .....	6
III. Les habitats .....	7
III.1. Site de la Petite Cote .....	7
III.2. Site de Yenne .....	8
III.3. Site de Bargny .....	8
III.4. Zone de « carrière » de Dakar .....	9
IV. Le mode d'exploitation des ressources .....	10
IV.1. Site de la Petite Cote .....	10
IV.2. Site de Yenne .....	11
IV.3. Site de Bargny .....	12
IV.4. Zone de « carrière » .....	13
V. Mode de gestion des ressources halieutiques .....	15
IV. Caractérisation des sites du projet .....	17
V. Synthèse des contraintes et solutions .....	18
VI. Synthèse des Besoins .....	20
VII. Conclusion .....	21
VIII. Recommandations .....	22
IX. Indicateurs de suivi de projet .....	22

# Chapitre 1 : Présentation de l'étude

## I. Contexte et justification de l'étude

La composante 2 du Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO-SN ex GDRH) vise entre autres objectifs, la réhabilitation des écosystèmes essentiels pour les pêcheries côtières à travers la réalisation de zones de pêche protégées (ZPP) et de récifs artificiels.

Pour atteindre les résultats escomptés, une démarche participative appropriée a été mise en place avec l'ensemble des parties prenantes. Des états de référence bioécologiques et socio-économiques, suivis d'études complémentaires de cartographie ont été réalisés sur la ZPP de la Petite Côte et des zones de Yenne et de Bargny et celle de la zone « Carrière » de Dakar. Toutefois, il a été jugé nécessaire d'affiner ces études. La délimitation des composantes spatiales des ZPPs et des ZIRs (zones d'immersion de récifs artificiels) doit être confirmée. Ces zones devront ensuite être décrites (ressources espèces démersales, habitats, systèmes d'exploitation, considérations socioéconomiques, etc.) de manière participative.

C'est dans ce cadre qu'une étude diagnostique de base (MARP) dans le cadre d'ateliers spécifiques est préconisée pour recueillir les connaissances empiriques traditionnelles locales au niveau des sites de la Petite Côte, de Yenne, de Bargny et la zone de « Carrière » Dakar.

## II. Objectif et contenu de la mission

L'objectif de ces ateliers est d'approfondir les connaissances sur les différentes espèces présentes dans les futures zones ainsi identifiées notamment les espèces, les habitats, les systèmes d'exploitation.

Pour ce faire, il s'agira de :

- consulter toute source possible d'information existante sur la localité ou sur les thématiques à traiter par l'étude ;
- collecter toutes les informations en rapport avec l'objet de l'atelier et les rendre disponibles ;
- Réactualiser les informations existantes, et les partager avec les communautés lors des ateliers ;
- Réaliser, en se basant sur les données préliminaires, une cartographie des habitats, des ressources, des espèces démersales et des techniques d'exploitation utilisées dans la zone ;
- Animer un atelier de diagnostic participatif impliquant toutes les parties prenantes et le promoteur de l'étude pour
  - Prendre en compte le savoir empirique traditionnel des membres de la communauté
- découvrir et utiliser leurs aptitudes à trouver des solutions à des situations auxquelles ils sont confrontés
  - Répertorier avec eux toutes les zones de pêches ainsi que leurs noms vernaculaires ;

- Estimer le nombre et les types d'embarcations qui pêchent dans la zone concernée ;
- Identifier les conflits réels et potentiels entre les différentes communautés qui fréquentent la zone.

### III. Méthodologie de mise en œuvre

En considérant les objectifs des ateliers et les tâches définies par les TDR, nous avons retenu un plan de travail articulé sur 3 étapes principales :

- **préparation des activités**, révision et synthèse documentaire ;
- **collecte de données et réactualisation et la validation des informations** existantes, déroulement d'un guide d'entretien avec l'ensemble des acteurs concernés et l'élaboration de cartes et de tableaux ; La réactualisation des informations existantes constitue une étape de consolidation de données acquises à travers les différentes études par un partage avec l'ensemble des acteurs de la pêche..La cartographie des ZPP de la Petite Côte et de la zone « Carrière », celle de Yenne et Bargny, les tableaux de priorisations des contraintes, des solutions et des besoins ainsi que le calendrier saisonnier, viennent, en appoint, fournir un éventail complet d'informations qui serviront de base de référence pour le proje
- et enfin, **rédaction d'un rapport provisoire**, suivi, à la suite d'éventuelles observations, d'un rapport final. Concernant le rapport, nous procéderons au diagnostic par site, à travers ses différents points (lesquels ? é préciser. En conclusion, nous ferons des suggestions qui tiendront en compte les spécificités de chaque zone et les objectifs attendus du projet.

t  
.

## Chapitre 2 : Diagnostic

### I. Introduction

En parcourant les différentes études réalisées dans le cadre du PRAO-SN, il ressort clairement que la pêche constitue l'unique sinon la principale activité des populations avec des recettes moyennes mensuelles avoisinant 453636Fcfa par ménage (cf. Etat de référence socioéconomique des sites du Programme de Gestion Durable des Ressources Halieutiques).

Mais depuis environ une vingtaine d'années, on note une baisse drastique du stock de poissons, surtout les espèces démersales. Ceci est dû à plusieurs facteurs.

Face à cette situation, les communautés ont du mal à tirer leur épingle du jeu et en ont subi, de pleins fouets, les conséquences.

Des mécanismes internes de gestion des ressources ont été préconisés, ça et là, pour juguler cette situation mais sans véritablement de réussite.

Ainsi des efforts continuent à être consentis par les acteurs en collaboration avec l'Etat et les partenaires à travers les projets et programmes.

C'est ainsi que la mise en place de zones de pêche protégées et de récifs artificiels est plus que jamais opportune, de l'avis des acteurs. Ceci permettrait la régénération des stocks de poissons et donnerait à la pêche la place qu'elle occupait jadis dans le secteur de l'économie.

Un diagnostic participatif est ainsi effectué dans les sites précédemment cités pour améliorer la situation de référence déjà effectuée dans le cadre du PRAO-SN.

### II. Caractéristiques des sites du projet

#### II.1. Délimitation des zones

Les zones qui concernent le projet sont localisées dans des communautés rurales pour les sites de Yenne et ceux de la Petite Côte et dans les communes, pour Bargny et la « Carrière » de Dakar (Soumbédioune et Ouakam). En effet, chacune d'elle, a fait l'objet d'une délimitation participative, répondant à des critères culturels, socioéconomiques et environnementaux, cohérents.

La zone de la Petite Côte, constituée principalement des 4 villages (Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène), s'étale sur une superficie de 168,9 km<sup>2</sup> (cf rapport cartographie de la ZPP). Cependant la mise en commun d'une zone de pêche unique, protégée, reste motivée par plusieurs raisons.

En 2003, l'idée de la ZPP était déjà née. Sous l'impulsion des organismes d'appui au développement tels la JICA et l'OCEANIUM, les communautés de la Petite Côte ont essayé d'unifier les aires de pêche des 4 sites pour une meilleure conservation des ressources halieutiques.

Même si des avancées significatives étaient notées, il n'en demeure pas moins que le projet restait toujours à un stade embryonnaire.

Par ailleurs, la pratique des mêmes types de pêche tout au long de la Petite Côte, constitue, selon les communautés, une raison suffisante pour en faire une zone commune protégée. Elle serait moins coûteuse en terme d'investissement et beaucoup plus facile à gérer.

Il faudrait aussi retenir parmi les principales motivations, l'idée selon laquelle, toutes les communautés de la Petite Côte ont des liens de parenté très forts qui les unissent autour d'un idéal commun qui est la conservation de leurs ressources et le développement de leur localité.

Concernant la zone que le projet compte mettre en valeur dans cette phase, elle s'étale sur 3km à partir de la Côte et concerne les 4 localités précédemment citées même si un chevauchement existe par rapport aux limites de leurs frontières.

L'emplacement des zones, autorisée, interdite et celle dite de tampon, ont été validées par les communautés.

Cependant, pour les sites de Yenne et Bargny, l'idée d'une zone de pêche unique n'était pas favorable avec les deux communautés, malgré, le fait, qu'elles partagent la même zone de pêche. Chaque communauté a conservé sa zone et son récif, en y impliquant l'ensemble des villages et quartiers qu'elle compose.

L'idée de maintenir les deux zones séparées, a été surtout motivée par un souci de respect du choix des bénéficiaires dans le cadre d'une approche participative.

Concernant la zone de «Carrière » de Dakar, appelée « kakalam » elle est composée de deux sites principaux : Soumbédioune et Ouakam. Ces deux communautés partagent le même espace de pêche depuis toujours et pratiquent les mêmes types de pêche.

L'idée d'une zone commune de pêche a été facilitée par la proximité des deux sites qui s'étalent sur une bande côtière d'un kilomètre et des mêmes réalités culturelles et socioéconomiques qu'ils partagent.

La volonté de préserver et de gérer leurs ressources ensemble, est traduite par le dynamisme de leurs CLPs. Toutes chosent qui pourraient concourir à la réussite du projet dans le cadre de la mise en place d'une ZPP.

Cette homogénéité notée dans le zonage en plus du respect du choix des bénéficiaires, constituent des atouts non négligeables pour la réussite du projet.

## **II.2. Quelques aspects physiques**

Les sites de la Petite Cote, de Yenne, de Bargny et la zone de « carrière » de Dakar, présentent des caractéristiques physiques qui influent sur les ressources halieutiques et leurs modes d'exploitation.

Pour les zones de la Petite Côte, nous avons dénombré quelques embouchures dont une à Mbodiène, deux autres, appelées « Niominka » et « Thiamasas », à Pointe Sarène et une autre « cambou Khonone », située entre Nianing et Mballing.

L'existence de mangrove et d'une lagune de 6,7km à Mbodiène, font que c'est une zone douce favorable au développement des espèces pélagiques et des crustacés.

Par ailleurs, la présence de petits chenaux, appelés « diokho ») dans toute la Petite Côte, facilitent la desserte et permettent aux poissons de migrer d'une zone à une autre. On en compte une vingtaine par exemple dans la zone de Nianing et cinq à Mballing.

La construction de chaînes hôtelières et d'habitats ainsi que l'extraction tous azimuts du sable marin, ont fortement agressé les côtes de Warang et Nianing. L'espace nécessaire pour le parcage des pirogues est quasi inexistante au niveau des plages. Ceci explique l'utilisation du mouillage.

Il existe aussi des embouchures et des chenaux dans les sites de Yenne et Bargny. Mais sous l'effet de l'urbanisation, de la pollution des usines de la SOCOCIM, de BATA et de la SENELEC (avec le mazout), les bras de mer ont disparu. C'est ainsi qu'un chenal artificiel a été créé par les pêcheurs à Miname pour faciliter la migration des poissons.

Il est important de souligner que les côtes des sites précédemment citées sont très favorables aux sennes de plage avec l'utilisation des pirogues à rame.

Cependant, la zone de « carrière » de Dakar est caractérisée par la présence de plateaux, parfois visibles, en période de marée basse, selon les acteurs. Cette spécificité renseigne sur la richesse des habitats qui attirent les espèces démersales.

Il existe aussi de petites fosses dans toute cette zone. Celles-ci constituent un obstacle à la migration des poissons de l'avis des acteurs. La forte intensité des courants marins de surface qui s'écoulent sur cette partie du littoral, est un véritable défi pour les navigateurs déjà et une problématique à prendre en compte dans la phase de balisage de la ZPP.

Le phénomène de l'urbanisation est plus ressenti dans cette partie de la « carrière ». Depuis quelques années, les infrastructures routières, les structures hôtelières et les habitats l'ont pratiquement occupée, réduisant ainsi les espaces réservés à la pêche.

Ces quelques spécificités, au niveau de ces sites, devraient être prises en compte dans le cadre du projet pour une zone de pêche protégée adaptée à son écosystème et une régénération rapide des espèces.

### **III. Les habitats**

Les habitats les plus connus ont été identifiés par les communautés dans chaque site du projet. En effet, ils constituent un des maillons les plus importants dans l'évolution du stock halieutique.

La plus part d'entre eux, porte un nom sous lequel il est bien connu. Les noms vernaculaires qui leur sont attribués, répondent pour certains, aux personnes qui les ont découverts, aux types de poissons qu'ils abritent ou bien pour d'autres à un édifice ou une structure.

Ces noms sont d'autant plus importants qu'ils permettent aux professionnels de faciliter leur localisation une fois en mer.

#### **III.1. Site de la Petite Cote**

Concernant le site de Mballing, « yakh bi, terre neuve, thiébou kani, diokhou diané, kor wéki, sokh sokhor et tumb beer », sont identifiés comme étant les habitats les plus importants du site. Ils sont situés pour la plus part à au de là de 1,5km de la Côte. Un nid de tortues est aussi identifié entre les roches « yakh bi et sokh sokhor ».

A Nianing, « wakh bi, bokhii, météo, keur koor, boy bi, domaine nianing, baba latyr, diamra, sakh bi, club aldiana » sont parmi les habitats les plus reconnus.

A Pointe Sarène, la plus part des habitats, portent les noms de ceux qui les ont découverts. C'est le cas de « abdou cisse, masse dieng, fatou diawara et diégane ». D'autres habitats non



moins importants portent aussi les noms comme « salègne, lale bi, kogne bi, dolinke, dakhar gui, sak mi, darrière, etc. ».

La particularité des sites de Nianing et Pointe Sarène repose également sur le fait que beaucoup de leurs habitats sont localisés à moins d'un kilomètre de la cote. Ceci favorise le développement de la pêche à pieds et l'utilisation de la senne de plage.

« Mbodiène et gazobile » comptent parmi les habitats les plus importants à Mbodiène. Il y existe une mangrove avec des fosses et des vasières. Elles sont alimentées par les 3 bras de fleuve que sont « ndangou, mbogone temag et kalfou diémé » Elles constituent des abris propices aux crustacées, aux coquillages et aux pélagiques.

Cependant, les frayères et les nourriceries sont localisées dans la zone de pêche, à moins de 1,5km tout au long de la Petite Cote.

Il faut remarquer que la plus part des habitats identifiés sont localisés dans la zone dite de pêche. Quelques uns se trouvent entre la zone tampon et celle dite interdite. Cette configuration mérite une attention particulière dans le cadre du respect de leur limite.

### **III.2. Site de Yenne**

La plus part des habitats, dans le site de Yenne, sont situés à moins de 2km de la Côte.

De Yenne Todd à Toubab Dialao, en passant par Yenne guèdj, Yenne Kao, Nditakh, Niangal et Kelle, on peut citer quelques uns, considérés comme les plus importants. Il s'agit de : Kassaw, Bande ba, kher Baye Sarr, Gueulème gui, Kher Baye Doudou, Kher Boly Louth Thiaw, Taf gui, Kherou khaley, Tène bi et Khere you nioule yi.

Il faut souligner que ces habitats occupent toute la Cote de Yenne et sont un peu distants des uns par rapport aux autres. Seul «khere you nioul yi », constitue un bloc de roches de couleur noirâtre à Toubab Dialao.

L'immersion de l'ancien récif, à moins de 4km de la Côte, en 2004, a permis de constater pendant une période de 3 ans , le retour des espèces démersales à Yenne. Cette expérience a été saluée par l'ensemble des acteurs, même si les mesures d'accompagnement n'étaient pas bien respectées.

La zone réglementée, se situant à 3km de la cote, est exploitée. Mais à 2km des récifs (ancien et potentiels récifs), la pêche est interdite. Cette mesure prend en compte tous les aspects liés à la gestion durable des ressources halieutiques et à une pêche responsable par l'ensemble des communautés.

### **III.3. Site de Bargny**

La même morphologie physique et hydro climatique est retrouvée dans la zone de Bargny, avec la localisation des habitats, à moins de 2km de la Côte.

De Todd à Khembé, les habitats les plus importants sont : bande bi, baye miname diop, mbeunde bi, kherou ndiaye, kher bou wekh bi, mayé feuk, kher bou mack bi.

Cependant quelques habitats importants sont situés à au de là de 4 km de la Côte. Il s'agit de oumar lo, demba pouye, amoul yagal, kengueul, situés juste avant l'ancien récif de Bargny.

Le récif de Bargny, immergé en 2001, se situe à 6km de ses cotes. Il a permis de voir les captures des « dorades, louguères, sompate, thiof, beurre, etc. » accroître dans le site. Sa présence a contribué à la redynamisation des habitats de l'avis des professionnels. Mais après quelques années, une migration permanente des poissons est constatée, causant ainsi leur raréfaction dans le site. Par ailleurs, l'éloignement de l'ancien récif n'a pas permis au comité de gestion de mener un contrôle rigoureux. Toutes choses qui favorisent les exploitations illicites.

Par contre sa localisation, c'est-à-dire à 6km de la cote, pourrait être un atout en ce sens que la zone dite interdite se situerait à une distance peu éloignée de celle dite de pêche. Ceci permettrait une régénération normale des espèces dans ce site de Bargny.

#### **III.4. Zone de « carrière » de Dakar**

La zone de « carrière » de Dakar, est constituée principalement de plateaux et regorge d'importants habitats dont : « kherou kounakhé, khérou laar » et « monument », situés près de l'île des Madeleines.

Dans la zone de la future ZPP, au niveau de Soubédioune, on retrouve : les 3 « oune », sambalaye, cinéma et khère. Il y'a aussi « kher Ndimbone, Nosso et kher Mbendié » qui figurent parmi les plus poissonneux.

Dans la zone de Ouakam, au niveau de la ZIP, il y'a les roches telles que « kher reupeu, soufou war, kaw khérou, kherou bopp ». Dans la ZER, en face de la Pointe des Almadies, on retrouve, « khérou mame, dieundeugueune, pakh, tégal sap, keufeul, sengaba, etc ». La particularité de ces habitats réside dans leur grande taille. Ils sont parfois visibles pendant les marées basses.

Ces roches, de part leurs richesses, ont longtemps permis l'exploitation des espèces dites « nobles ». Vers les années 1960, nous dit-on, les espèces telles que « kothie, diaragne », pesant 40 à 50kg, étaient capturées dans ces roches et à moins de 500m des cotes.

Mais, vers 1980, déjà, leurs productions commençaient à diminuer malgré certaines interdictions promulguées dans cette zone dite de « carrière ».

Toutefois, l'aménagement des ZIP et ZER constitue une réponse à la préservation des habitats pour permettre le retour de certaines espèces « nobles », dans le site de Ouakam.

L'implantation de la ZPP entre les deux sites est aussi d'autant plus pertinente qu'elle permet de couvrir aussi bien la zone de Soubédioune que celle de ouakam en termes d'aménagements marins.

L'emplacement horizontal des aires aménagées (ZIP, ZER, future ZPP) permet de couvrir un espace marin assez important. Leur proximité par rapport à la cote constitue également un élément déterminant dans les activités de surveillance.

La zone interdite de pêche regorge d'importants habitats entre autres « khérou bopp », et les roches « reupeu ». Malgré les restrictions, ces habitats continuent à faire l'objet d'une exploitation clandestine par les communautés.

Aujourd'hui, le constat qui se dégage dans toutes ces zones de pêche, se résume à la forte pollution de l'environnement marin et à la destruction des habitats qui n'accueillent plus les espèces démersales (,louguère, Sarr, Doye, todjé, Yeurbèle, etc.) qui, jadis, faisaient la richesse de ces sites de pêche.

Les changements intervenus dans la structuration des habitats, ont en effet des conséquences immédiates sur la gestion du stock d'où l'importance de leur réhabilitation et de leur renforcement avec de nouveaux récifs.

## **IV. Le mode d'exploitation des ressources**

L'exploitation des ressources dans les sites du projet, comme à l'image de toutes les pêcheries au Sénégal, obéit à deux exigences ; une, liée à l'autoconsommation et une autre, au commerce. En effet, les modes d'exploitation et les types d'engins utilisés dépendent des périodes et des espèces ciblées.

### **IV.1. Site de la Petite Cote**

Comme l'indique le calendrier saisonnier ci-dessous, les filets dormants (de fond et de surface), les filets maillants encerclant, sont des engins utilisés presque toute l'année dans la Petite Cote. La pêche sous marine est pratiquée par les migrants, elle se fait à un faible niveau et pendant toute l'année aussi. Les espèces telles que les seiches, soles, langoustes, poulpes, yêtes, yaboyes, brochettes, etc., constituent les principales prises.

Dans toute la Petite Cote, les filets dormants de fonds constituent les engins les plus utilisés avec plus de 80% à Nianing, Mballing et pointe Sarène.

Les filets maillants encerclant sont du fait des pêcheurs migrants et ils sont plus retrouvés à Mbodiène.

La pêche à la ligne s'étale principalement du mois de mai au mois de septembre. Les espèces capturées sont surtout les espèces démersales (thiof, yakh, seudeu, etc.) Elle est pratiquée dans tous les sites de la Petite Cote. La particularité de ce type de pêche, réside sur la qualité des espèces capturées mais à des faibles quantités le plus souvent. Les prises sont souvent destinées à la commercialisation et permettent d'apporter une plus value dans les revenus des pêcheurs.

La palangre est utilisée entre le mois d'octobre et le mois de décembre pour la capture des espèces démersales telles que les bandes, sompates, doyes, etc.). Toutes les communautés de la petite Cote s'en sont appropriées du fait de la rareté des poissons.

La senne de plage est surtout utilisée pendant les mois de juillet, août et septembre, à Nianing, Mballing et pointe Sarène. Les crevettes, les soles et les poulpes constituent les principales prises.

L'épervier permet la capture des espèces telles que guiss, sar, sirinke, etc., entre le mois de novembre et le mois de février. Il est plus utilisé par les autochtones de Mbodiène au niveau de la lagune.

Le casier à seiche est utilisé par l'ensemble des acteurs de la Petite Cote du mois de mai au mois de janvier. Il faut souligner que cette technique est souvent associée à la pêche à la ligne.

Il faut cependant souligner que la pêche sous marine est aussi pratiquée dans cette zone de la Petite Cote, pendant toute l'année. Cette pratique est importée, de l'avis des professionnels, par les pêcheurs de Joal.

Types de pêche et espèces /mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jut	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
-Filets dormants (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Pêche à la ligne ((thiof, yakh, seudeu, etc.)					X	X	X	X	X			
-Palangre (bande, doye, sompate, diaye, etc.)										X	X	X
-Senne de Plage (crevettes, du poulpe, de la sole, etc.)						X	X	X	X			
-Casiers à seiche (seiche)	X				X	X	X	X	X	X	X	X
-Filet maillant encerclant (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Epervier (guiss, sirinke, Sar, etc.)	X	X									X	X
-Pêche sous marine (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 1 : Calendrier saisonnier de la Petite Cote

## IV.2. Site de Yenne

La ligne simple, la palangre, les filets dormants sont des engins utilisés toute l'année à Yenne.

La ligne est surtout utilisée par les villages de Yenne Todd, Yenne Guèdj, Yenne Kao et Yenne Nditakh. Tandis que la palangre est plus retrouvée à Niangal, Kelle et Toubab Dialao.

Les filets dormants constituent une spécialité bien connue de l'ensemble des professionnels dans ce site.

La senne de plage est utilisée du mois de juillet au mois de décembre et le casier à seiche, du mois de mai au mois de janvier. Ces deux engins ne sont pas beaucoup utilisés par les pêcheurs de Yenne.

Les engins tels que les filets maillants et l'épervier sont respectivement utilisés du mois de mai au mois de septembre et du mois de novembre au mois février à un niveau assez faible.

Cependant, la pêche sous marine occupe « les plongeurs » pendant toute l'année. Elle est retrouvée dans tous les villages de Yenne.

Types de pêche et espèces /mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jut	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
-Filets dormants (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Pêche à la ligne simple ((thiof, yakh, seudeu, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Palangre (bande, doye, sompate, diaye, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Senne de Plage (crevettes, du poulpe, de la sole, etc.)						X	X	X	X	X	X	X
-Casiers à seiche (seiche)	X				X	X	X	X	X	X	X	X
-Filet maillant encerclant (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)					X	X	X	X	X			
-Épervier (guiss, sirinke, Sar, etc.)	X	X									X	X
-Pêche sous marine (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 2 : Calendrier saisonnier du site de Yenne

### IV.3. Site de Bargny

A Bargny, seuls les filets dormants sont utilisés toute l'année par les pêcheurs.

La pêche à la ligne simple et la palangre sont pratiquées à partir du mois de mai jusqu'au mois de septembre. Tandis que la senne de plage et les filets maillants encerclant sont retrouvés entre le mois de mai jusqu'au mois de décembre.

La pêche sous marine est surtout pratiquée en période de froid, du mois de novembre au mois d'avril.

Le casier à seiche et l'épervier n'ont pas été répertoriés dans la liste des engins utilisés dans le site de Bargny. Néanmoins, quelques professionnels en font parfois usage pour palier à la rareté des poissons.

Types de pêche et espèces /mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jut	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
-Filets dormants (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Pêche à la ligne simple ((thiof, yakh, seudeu, etc.)					X	X	X	X	X			
-Palangre (bande, doye, sompate, diaye, etc.)					x	x	x	x	x			
-Senne de Plage (crevettes, du poulpe, de la sole, etc.)						X	X	X	X	x	x	x
-Filet maillant encerclant (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)							X	X	X	x	x	x
-Pêche sous marine (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboye, brochette, etc.)	X	X	X	X							X	X

Tableau 3 : Calendrier saisonnier du site de Bargny

#### IV.4. Zone de « carrière »

Les filets dormants, la ligne simple, la palangre, la senne de plage, les filets maillants sont des engins utilisés toute l'année dans « la carrière » La pêche sous marine est aussi pratiquée toute l'année mais les filets maillants encerclant sont réservés la plus part pour le mois de mai au mois de décembre.

Les filets et les lignes poulpe et seiche semblent dominants dans l'arsenal des engins utilisés mêmes si les autres occupent une bonne part dans les embarquements.

Il faut remarquer que la presque totalité des engins sont utilisés pendant tout l'année. Ceci est dû à la forte demande de poissons dans les sites de débarquement de Soubédioune, de Ouakam et des autres lieux d'écoulement de la ville de Dakar et ses environs.

Types de pêche et espèces /mois	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jut	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
-Filets dormants (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboie, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Pêche à la ligne simple ((thiof, yakh, seudeu, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
-Palangre (bande, doye, sompate, diaye, etc.)	X	X	X	X	x	x	x	x	x	X	X	X
-Senne de Plage (crevettes, du poulpe, de la sole, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	x	x	x
-Filet maillant encerclant (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboie, brochette, etc.)					X	X	X	X	X	x	x	x
-Pêche sous marine (seiche, sole, langouste, poulpe, yète, yaboie, brochette, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Senne tournante (poulpe, sole, yet, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Filet maillant dérivant (langouste, brochette, poulpe, etc.)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Tableau 4 : Calendrier saisonnier de la « carrière » de Dakar

Parmi tous ces types de pêche cités dans les différents sites du projet, la ligne et la palangre sont les seuls engins sélectifs qui protègent les juvéniles et l'environnement même si les captures ne se font pas en grande quantité. On note cependant l'utilisation des mono filaments et d'autres filets prohibés dont la taille des mailles varie entre 12 et 18mm.

Les professionnels, dans leur majorité pratiquent presque tous ces types de pêche durant toute l'année de façon alternative. Ceci s'explique par le fait que le poisson s'est fait rare et l'activité de pêche est devenue une question de survie quotidienne depuis quelques décennies.

Si on prend l'exemple de la dorade nous dit-on, il y'a 15 ans, avec 5 filets, on pouvait avoir une prise de 7 bassines de 40kg. Tandis qu'aujourd'hui, il est difficile d'avoir une bassine de 40 kg avec 5 filets.

Par ailleurs, pour l'exploitation des ressources, les pêcheurs des sites du projet, se déplacent en fonction des périodes où on note une importance des captures de telle ou telle espèce. Ils quittent aussi leurs sites pour rejoindre Mbour, Cayar, Saint louis, Djiffère, etc., pour des campagnes de quelques jours à la recherche surtout d'espèces démersales.

Des pêcheurs, en provenance Thiaroye, Mbao, Kayar, Saint Louis, etc., fréquentent la Petite Côte, surtout en période de campagne du poulpe par exemple.

De l'avis des communautés des sites du projet, les mauvaises pratiques de pêche sont surtout importées par les pêcheurs migrants même si les professionnels autochtones en ont fait de nos

jours un usage permanent. Mais pour ce qui concerne par exemple, la pêche sous marine, elle est bel et bien instaurée par les autochtones dans la zone de «Carrière » de Dakar par exemple.

Cependant, à coté de la pêche, le mareyage et la transformation, surtout pratiqués par les femmes. Ce sont les activités qui prédominent dans chaque foyer dans les sites du projet. Les revenus tirés de ces activités ont considérablement baissé à cause de la rareté des poissons, si bien que les infrastructures font visiblement défaut dans toutes les zones du littoral.

Face à cette situation de dégradation des ressources, il est plus qu'urgent, selon les communautés des pêcheurs, d'aménager des zones de pêche protégées et des récifs artificiels, avec un bonne gestion, pour booster l'économie essentiellement basée sur la pêche et améliorer le niveau des revenus des ménages.

## **V. Mode de gestion des ressources halieutiques**

La gestion des ressources au niveau des zones du projet obéit au libre accès tout comme sur l'ensemble du territoire. Les activités de pêche sont cependant réglementées par un code général qui permet d'établir l'écosystème à travers des lois bien établies mais cependant ignoré par les professionnels.

Depuis une vingtaine d'années, d'après les communautés, les ressources halieutiques ont fait l'objet d'une diminution drastique qui a eu des conséquences manifestes sur le niveau de vie des populations.

Selon elles, ce constat général trouve son explication dans certains facteurs directs que sont :

- l'utilisation d'engins non conventionnels tels que les filets non biodégradables, les mailles interdites,
- la pratique de mauvais types de pêche comme la pêche sous marine,
- l'activité dévastatrice des petits chalutiers et.
- la surpêche,

Ces engins et techniques de pêche sont utilisés dans tous les sites du projet même si certaines pratiques proviennent des pêcheurs migrants.

Quelques mesures de conservation des ressources ont été initiées par les communautés sous l'égide des CLPs.

La principale mesure de gestion des ressources, prise par exemple dans la zone de la Petite Côte, concerne le repos biologique de certaines espèces telles que le poulpe et le cymbium avec la JICA en 2004.

Dans le site de Yene, des mesures de conservation des ressources ont été prises après l'immersion du récif. Il s'agit de l'interdiction d'exploitation à 1km de celui-ci et des embarquements nocturnes sous la surveillance du CLP.

Par ailleurs, les difficultés liées à la gestion du récif à Bargny, ont commencé entre 2005 et 2006, après le retrait de la JICA du projet. Un droit d'accès, moyennant la somme de 1000f cfa, a été instauré par le comité local de pêche avec un temps d'exploitation, autorisé, de 10h. Ces mesures n'ont pas donné de résultats à cause du manque de respect des règles établies.

Concernant le site de Ouakam, deux zones ont été aménagées dans le cadre du programme GIRMAC pour la conservation des ressources. Il s'agit d'une zone interdite et d'une zone



autorisée. Ces deux aménagements constituent une réponse à la régénération des espèces et une gestion durable de la pêche dans cette partie du littoral.

Cependant, aucune action allant dans le sens d'aménagement, n'a été prise à Soubédioune, si ce n'est, la conscientisation des acteurs par rapport aux conséquences néfastes des mauvaises pratiques de pêche.

Ainsi, la mise en place des comités locaux de pêche dans les sites, devrait participer à la vulgarisation des textes réglementant l'activité de pêche au profit des acteurs. Mais il est constaté que le niveau de sensibilisation reste faible eu égard aux mauvaises pratiques de pêche toujours en vigueur qui ne cessent de contribuer à la diminution des stocks de poissons.

Des surveillants ont été formés avec l'appui des services étatiques pour le respect des périodes de repos biologique et les limites de certaines zones de pêche. Les ressources sont surexploitées et se raréfient de plus en plus avec un écosystème considérablement détruit.

Ces mauvaises pratiques, ne sont pas, en effet, sans conséquence sur la stabilité sociale des pêcheries. Des conflits naissent entre acteurs suite à des destructions volontaires ou involontaires d'engins. Mais les liens de voisinage et de parenté très forts qui existent entre les communautés font que ces conflits sont souvent réglés à l'amiable.

Les lieux de règlement des conflits proviennent d'initiatives locales et s'apparentent à des « tribunaux locaux ». Il s'agit des places publiques au bord des plages appelées « mbaar », pour la Petite Côte, Yenne et Bargny et « diouma dji », pour la zone de « Carrière » de Dakar.

L'efficacité de « ces tribunaux » est aujourd'hui remise en cause par l'enjeu très fort qu'il y'a entre l'augmentation de la valeur marchande du poisson et la rareté de la ressource.

Face aux contraintes, les CLP sont plus que jamais interpellés à jouer pleinement leur rôle de sentinelle auprès des acteurs pour une gestion durable des ressources.

#### IV. Caractérisation des sites du projet

Nom des sites	Localités concernées	Aménagements marins existants	Spécificités de la zone de pêche	Forces	Faiblesses
<b>Petite Côte</b>	-Mballing -Nianing -Pointe Sarène -Mbodiène	Inexistants (mais future ZPP déjà identifiée)	-Existence de lagune à Mbodiène -Forte présence d'herbiers	-CLP très dynamique -Une ZPP vaste (168,9km <sup>2</sup> ) -Zone de frayère des espèces par excellence	- Défaillance dans les activités de surveillance
<b>Yenne</b>	-Yenne Todd -Yenne Guedji -Yenne Kao -Nditakh -Niagal, -Kelle -Toubab-Dialaw	-Récif artificiel -Emplacement des potentiels récifs déjà identifié	-Forte présence des petits chalutiers -Conditions hydro climatiques très favorables	-CLP dynamique -Zone de passage des espèces démersales une fois arrivés en maturation -Récifs toujours poissonneux -Démarrage de la collecte de pierres	- Utilisation des mono filaments - Défaillance dans les activités de surveillance -Faible niveau de vulgarisation du projet et du code de la pêche
<b>Bargny</b>	-Khembé, -Bargny Guedji -Miname -Sendou.	-Récif artificiel -Emplacement des potentiels récifs déjà identifié	-Présence de canal artificiel	-CLP dynamique - Zone de passage des espèces démersales, une fois arrivés en maturation. -Récif toujours poissonneux	-Utilisation des mono filaments Défaillance dans les activités de surveillance -Chenaux obstrués -Faible niveau de vulgarisation du projet et du code de la pêche -Aucun acte concret posé
<b>Zone de la carrière de Dakar</b>	-Ouakam - Soubédioun	Existence de ZER et de ZIP (à Ouakam) et future ZPP déjà identifiée	-Fort courant marin -Présence de plateaux (habitats très favorables) -Forte érosion côtière	-CLP très dynamique -Une bonne expérience dans la conservation des ressources avec le GIRMAC -Écoulement facile des produits de pêche -Existence de chaînes de conservation -Niveau d'instruction élevée	-Pratique de la pêche sous marine -Utilisation des mono filaments -Défaillance dans les activités de surveillance -Chenaux obstrués

Tableau 5 : Caractéristiques des sites du projet

## V. Synthèse des contraintes et solutions

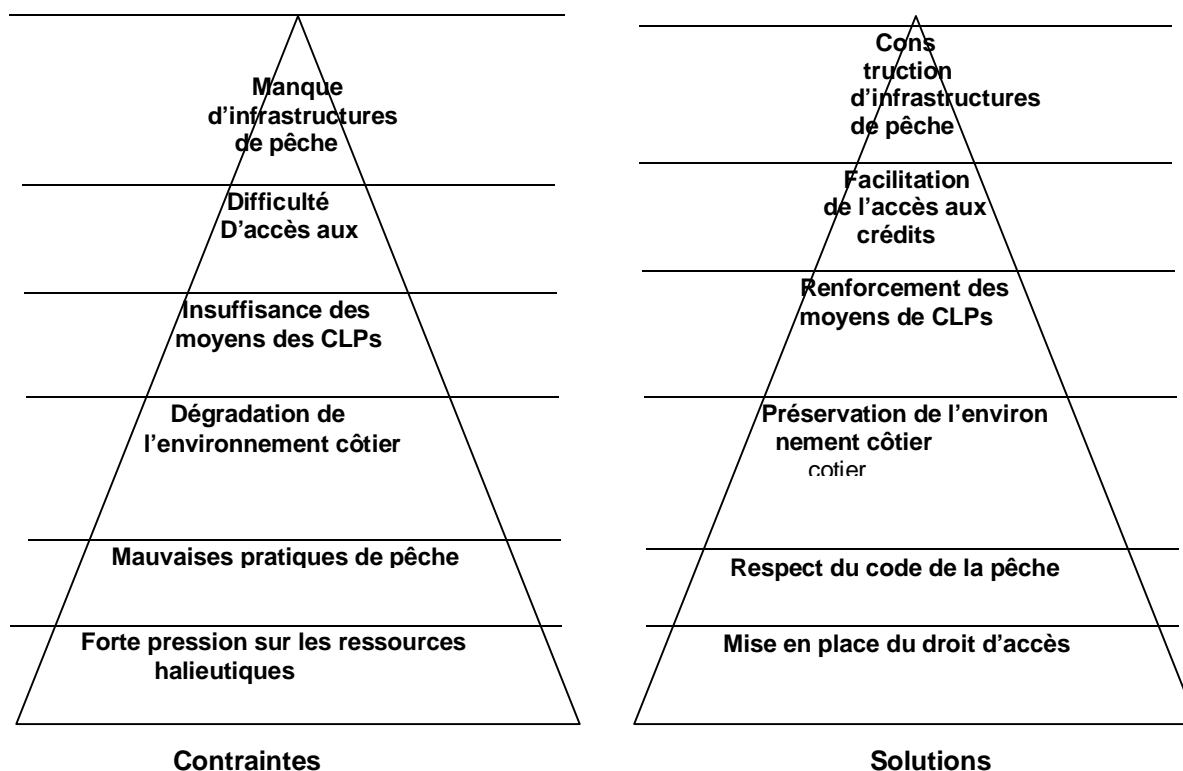


Figure 1 : Contraintes et Solutions

La synthèse des pyramides des contraintes et des solutions des sites du projet, ont permis d'identifier un certain nombre de difficultés avec des solutions, résumées en 6 points. Il s'agit de :

- la forte pression exercée sur les ressources,
- les mauvaises pratiques de pêche,
- la dégradation de l'environnement côtier,
- l'insuffisance des moyens des CLP,
- les difficultés d'accès au crédit et
- le manque d'infrastructures de pêche.

### V.1. La forte pression sur les ressources

Le système de gestion longtemps basé sur le libre accès a montré ses limites, vue la forte pression qui est exercée sur les ressources halieutiques. Il est constaté aujourd'hui, une surexploitation des ressources qui ne donne aucune chance aux juvéniles de se développer normalement et delà, des conflits incessants, naissent entre acteurs, au détriment d'une exploitation responsable.

Un dispositif, nouveau, doit ainsi faire l'objet d'une discussion large, autour de l'idée de la mise en place du droit d'accès à la mer, comme solution alternative.

En plus de normaliser l'effort de pêche dans les sites, ce dispositif contribue en même temps à la résolution des conflits entre acteurs et tout ceci pour une gestion durable des ressources halieutiques.

### **-Les mauvaises pratiques de pêche**

A l'image de toutes les pêcheries du Sénégal, les mauvaises pratiques de pêche, sont pointées du doigt comme étant le facteur le plus visible pour expliquer les difficultés rencontrées aujourd'hui dans le secteur de la pêche. En effet, l'utilisation des mono filaments, la pratique de la pêche sous marine, résumant ces mauvaises pratiques. L'implantation de ces types d'engins dans les zones de pêche, n'a fait qu'accentuer les conflits entre les acteurs et la pollution de l'environnement côtier et aussi, diminuer les stocks de poissons. L'exemple de la zone de « Carrière » de Dakar, avec les règlements de compte entre acteurs dans l'utilisation des filets est toujours palpable. Les textes, réglementant la pêche, doivent être appliqués dans ce sens avec vigueur pour permettre à la ressource de se régénérer. Des efforts dans l'application du code de la pêche, doivent être de mise, pour l'ensemble des acteurs et pour le bénéfice de toutes les populations.

### **-La dégradation de l'environnement côtier**

Depuis environ 2 à 3 décennies, l'environnement côtier est fortement agressé au vu d'abord de l'absence d'espace dans les plages et de l'avancée de la mer. L'implantation d'usines et l'occupation anarchique du littoral par les habitations et les chaînes hôtelières, constituent un goulot d'étranglement pour essentiellement les zones de la Petite Côte et «Carrière», de Yenne et Bargny. Les bras de mer qui servaient de zones de fraie et de passage des espèces sont obstrués. Les déchets industriels polluent de plus en plus les Côtes. A cela, s'ajoute, l'extraction effrénée du sable marin.

L'utilisation des mono filaments et les activités des chalutiers ont détruit les habitats. Ainsi, nombreux sont les juvéniles qui sont capturés avant qu'ils n'arrivent en maturation.

Même si la sonnette d'alarme est tirée par l'ensemble des acteurs du secteur, concernant le respect du code de l'environnement, il n'en pas moins que ce problème reste entier.

### **-L'insuffisance des moyens des CLP**

La mise en place des CLP dans les sites de pêche constitue une réponse adéquate à la lancinante question de gestion et de conservation des ressources. Au cours du diagnostic, l'engagement des acteurs dans le cadre de leurs activités au sein de ces comités, était nettement perceptible. Mais, ils sont confrontés à des problèmes liés à l'absence de moyens logistiques, à la vétusté des locaux et à l'insuffisance de formation des membres des différentes commissions dans leur domaine respectif.

Cependant, l'absence de reconnaissance juridique des aires à protéger dans le cadre du PRAO-SN et celle des agents de surveillance est souvent brandie comme étant les facteurs bloquant de l'efficacité dans les activités des CLP. Ils suggèrent en ce sens que des documents juridiques, les autorisant à mettre en place les ZPP et les récifs soient disponibles dans les plus brefs délais et qu'ils soient dotés de matériels suffisants dans le cadre de leurs activités souvent bénévoles.

### **-Les difficultés d'accès au crédit**

Même si la prolifération de structures financières décentralisées est visible dans toutes les zones de pêche, il n'en demeure pas moins que leurs conditions d'octroi restent toujours difficiles. Ce volet financement requiert une réflexion assez poussée dans le cadre d'une éventuelle convention entre bailleurs et financiers pour faciliter l'accès au crédit et la reconversion des acteurs dans d'autres activités génératrices de revenus.

### **-Le manque d'infrastructures de pêche**

L'insuffisance ou l'absence d'infrastructures de pêche constitue une doléance commune à tous les sites du projet. Elle passe par l'absence ou la défection de quais de pêche, de sites de transformation et de chambres froides pour la conservation des poissons. Certains professionnels se rabattent sur les infrastructures des grandes villes pour l'écoulement de leurs produits. Les activités liées à la transformation se font pour la plus part avec des moyens traditionnels qui ne répondent pas souvent aux normes d'hygiène requis.

Des efforts devraient être faits dans ce sens pour palier aux manques à gagner surtout dans les périodes où les ressources feront surface à nouveau, une fois les zones à protéger et les récifs sont mis en place.

## **VI. Synthèse des Besoins**

<b>N°</b>	<b>Besoins exprimés</b>
1	-Reconnaissance juridique pour la mise en place des ZPP et des récifs
2	-Démarrage imminent de la mise en place des récifs et des ZPP
3	-Mise en place d'un plan de gestion
4	-Reconnaissance juridique des agents de surveillance
5	-Formation des acteurs
6	-Application des lois et règles du code de la pêche
7	-Construction d'infrastructures de pêche
8	-Protection de l'environnement côtier

*Tableau 6 : Priorisation des besoins*

Le tableau ci-dessus représente la synthèse de l'ensemble des besoins exprimés par les communautés lors des diagnostics participatifs.

La reconnaissance juridique constitue en effet le premier pas pour le démarrage du projet. Ce document administratif est d'autant plus important qu'il sert d'approbation des autorités étatiques pour l'exploitation de l'espace marine, qui est un domaine national. Par tous les sites où nous sommes passés, l'idée de mise en œuvre dans les plus brefs délais est évoquée avec insistance par l'ensemble des acteurs. Ces derniers ne cessent de soutenir le fait que le projet n'a que longtemps duré même s'ils apprécient chaque étape à sa juste valeur avec une franche collaboration.

Il s'en suit la mise en place d'un plan de gestion qui sera un outil pour centraliser de façon claire tous les efforts de conservation durable de l'écosystème marin.

La reconnaissance juridique des surveillants est un besoin clairement exprimé pour permettre à ces bénévoles de s'acquitter correctement de leurs tâches souvent difficiles face aux délinquants qui infiltrent les zones interdites et utilisent les engins prohibés.

Après la formation des acteurs par rapport à l'ensemble des textes réglementant la pêche et aux outils de gestion, l'application du code dans toute sa vigueur est plus que jamais exigée par les communautés. Ceci dans le souci de faire valoir une pêche responsable.

En fin, l'accompagnement en infrastructures ne ferait que valoriser d'avantage l'activité de pêche et ses dérivés en passant par la protection de l'environnement côtier qui est du domaine étatique.

## **VII. Conclusion**

Le diagnostic effectué dans les différents sites du projet a montré l'importance de la pêche dans l'économie des zones du littoral et les enjeux qu'elle comporte dans le cadre de la conservation de l'écosystème marin.

L'étude a permis de manière participative d'appréhender, un certain nombre d'aspects liés aux conditions physiques des zones, aux types d'habitats, d'espèces et d'engins. Le mode de gestion a été passé en revue ainsi que les contraintes et les solutions proposées. Quelques besoins prioritaires sont en effet dégagés, par les communautés, pour l'atteinte des objectifs.

Le zonage effectué par les communautés en fonction des critères culturels et socioéconomiques, a permis d'obtenir une certaine homogénéité qui faciliterait le bien déroulement des différentes étapes du projet. En effet, le regroupement des 2 sites de « Carrière » (Soumbédioune et Ouakam) et des 4 sites de la Petite Côte, à savoir : Mballing, Nianing, Pointe Sarène et Mbodiène, en une zone de pêche commune, chacune, a traduit tout au long du diagnostic, le dynamisme de ces communautés et l'appropriation qu'elles se sont faite du projet depuis la GDRH.

Cependant, l'idée d'une zone de pêche unique pour les sites de Yenne et Bargny, aurait plus d'avantages aussi bien pour leurs communautés que pour le projet. Néanmoins, le maintien des 2 sites séparés, obéissant au respect du choix des bénéficiaires, permet de passer outre aux éventuels biais qui pourraient freiner le déroulement normal du projet.

Les habitats, bien qu'importants dans la conservation de l'écosystème marin, ont subi depuis plusieurs décennies, une destruction massive et une pollution effrénée de la part des professionnels et des industriels. Il faut signaler que la Petite Cote était considérée selon les professionnels, comme étant « la source nourricière » de l'ensemble des pêcheries du territoire, vues les conditions hydro climatiques favorables. Cette situation a ainsi, visiblement affecté le niveau des stocks de poissons qui a baissé ainsi que le niveau de vie de ces populations.

Le système d'exploitation basé sur le libre accès et l'utilisation irrationnelle de certains engins (mono filaments) et méthodes (pêche sous marine) de pêche, a considérablement participé à la disparition des espèces démersales.

Les calendriers saisonniers des différents sites ont montré l'exploitation sans arrêt des ressources. Aucune période de l'année, n'a fait l'objet d'un repos pouvant permettre la régénération des espèces.

De tous les sites où nous sommes passés, ces phénomènes sont décriés avec vigueur malgré l'existence des textes réglementaires. Les auteurs de ces forfaits ne sont que les professionnels eux-mêmes, même si certaines techniques de pêche prohibées, leur sont importées d'ailleurs. Ainsi, des conflits incessants, naissent entre eux et sont souvent réglés à l'amiable, sans aucune forme de sanctions.

L'érosion côtière due au changement climatique, à l'extraction tous azimuts du sable marin et à l'occupation anarchique du littoral, surtout dans les zones de la Petite ne participe guère à une gestion durable de l'écosystème marin.

Face à tous ces facteurs, les communautés sont plus que jamais conscientes de l'enjeu qu'il y'a à préserver les ressources.

## **VIII. Recommandations**

Le diagnostic des sites du PRAO-SN a permis de faire un certain nombre de recommandations pour l'atteinte des objectifs dans le cadre d'une gestion durable des ressources halieutiques. Il s'agit, entre autres, de :

- mettre en place un cadre juridique permettant le démarrage des activités de balisage,
- développer des actions de communication impliquant tous les acteurs des secteurs liés à la pêche,
- faciliter la coopération des pêcheurs migrants dans le respect des règles établies surtout concernant les zones interdites et les engins et techniques de pêche prohibés,
- réglementer les zones autorisées de pêche par un droit d'accès,
- encourager l'idée de reconversion des pêcheurs pour atténuer la surpêche,
- préparer les communautés, avec plus de responsabilités, pour la pérennisation des activités du projet,
- encourager le partage d'expériences entre les communautés des 4 sites du projet pour permettre la diffusion des connaissances et
- étudier et évaluer régulièrement les impacts des aménagements dans chaque site du projet.

## **IX. Indicateurs de suivi de projet**

Une fois les ZPP mises en place et les récifs immergés, un certain nombre d'indicateurs permettraient d'apprécier l'atteinte des objectifs du PRAO-SN. Il faudrait s'assurer que :

- les zones à protéger sont bien balisées,
- les habitats sont bien nettoyés,
- les zones interdites ne sont plus exploitées,
- les espèces démersales deviennent les principales prises des pêcheurs,
- les espèces qui avaient disparu, sont revenues,
- les pêcheurs n'ont plus besoin de faire de longues distances pour trouver les espèces démersales,
- le niveau des revenus des acteurs a considérablement augmenté,
- les conflits entre acteurs se font rares et
- le code de la pêche est appliqué dans toute sa vigueur.